



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-huitième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire

**Promotion et protection des droits humains :**  
**questions relatives aux droits humains, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits humains et des libertés fondamentales**

### **Effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels**

#### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, en application de la résolution 46/8 du Conseil des droits de l'homme, le rapport de l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Attiya Waris.



**Rapport de l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Attiya Waris**

**Préserver, protéger, faire respecter et garantir les droits humains en période d'incertitude**

*Résumé*

Avant même la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'allocation de ressources financières à la réalisation progressive ou immédiate des droits humains était considérée, à l'échelle mondiale, comme relevant des politiques nationales et continentales. Si des tentatives ont été faites au niveau mondial pour promouvoir l'adoption d'une approche globale de la fiscalité, elles sont restées infructueuses. Toutefois, dans le sillage de la pandémie de COVID-19, on observe aujourd'hui les retombées les plus importantes d'une crise mondiale : des crises multiples et diverses qui touchent différentes parties du monde et contre lesquelles les interventions nationales ou régionales traditionnelles s'avèrent inefficaces. Cela montre non seulement qu'il importe d'examiner les problèmes de manière globale, mais aussi que le refus persistant de tenir compte des grandes fortunes individuelles, du secteur informel de l'économie et des activités délictueuses fait du monde un endroit dangereux.

Dans un contexte de crises multiples à l'échelle mondiale, le présent rapport portera plus particulièrement sur les mesures déjà en place qui devraient être renforcées, ainsi que sur de nouvelles mesures qui devraient non seulement être envisagées, mais aussi mises en œuvre au plus vite afin d'enrayer l'érosion des progrès en matière de droits humains déjà observée dans le monde. Il importe d'adopter une approche mondiale des questions budgétaires, de la dette extérieure et des obligations financières internationales afin d'ouvrir la voie à un redressement rapide fondé sur un changement de cap, une vigilance constante et une volonté persistante de veiller sur les plus vulnérables.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Analyse de la polycrise et de son incidence sur les droits humains . . . . .	5
A. Pauvreté et croissance dans le monde . . . . .	6
B. Droit au travail et creusement des inégalités . . . . .	7
C. Droit à la santé, endettement et accès aux vaccins . . . . .	8
D. Droit à l'alimentation et chaînes d'approvisionnement mondiales . . . . .	8
E. Fracture numérique . . . . .	9
F. Changements climatiques, pollution et perte de biodiversité, et effets sur les populations	10
G. Personnes en situation de déplacement oubliées . . . . .	13
H. Crises humanitaires et crises liées aux conflits . . . . .	14
I. Coopération et aide internationales et réalignement des espaces multipartites . . . . .	15
III. Moteur financier . . . . .	15
A. Tendances économiques . . . . .	16
B. Annulation de la dette extérieure à l'échelle mondiale . . . . .	17
C. Flux financiers entrants et sortants . . . . .	19
D. Limites d'une solution portée par les grandes entreprises technologiques et l'Organisation mondiale du commerce . . . . .	20
E. Coopération internationale . . . . .	21
IV. Orientations à suivre . . . . .	22
V. Conclusion . . . . .	25

## I. Introduction

1. Presque toutes les nations du monde ont, d'une façon ou d'une autre, intégré une charte des droits dans leur constitution, leur législation et leurs politiques<sup>1</sup>. Les objectifs de développement durable sont inscrits dans les politiques de la plupart des pays, et les plans nationaux et continentaux de développement sont en phase avec ces objectifs globaux. Dans la législation de certains États, les dépenses de protection sociale sont considérées comme prioritaires par rapport à la plupart des autres types de dépenses. Tous les pays ont également intégré dans leur législation ou inscrit à leur budget des fonds de secours, qui ont pris de l'importance depuis la pandémie. D'autres sont dotés de fonds de péréquation et de fonds décentralisés qui tiennent compte de ces fonds de secours. Certains États ont par ailleurs aligné leurs mesures budgétaires nationales sur les objectifs de développement durable pour veiller à ce que leurs plans nationaux de développement soient conformes à la vision globale et aux pratiques exemplaires en matière de durabilité, l'objectif étant que les questions liées aux droits humains, au genre, aux changements climatiques, à l'environnement, à la sécurité alimentaire, à la santé et autres soient traitées de façon à assurer le bien-être de la population<sup>23</sup>. Les techniques et les outils peuvent varier, mais l'esprit et l'objectif sont clairs.

2. Toutefois, les institutions financières mondiales, continentales et nationales n'ont pas suivi la même approche. Les institutions de Bretton Woods, de même que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ne tiennent pas toujours compte des droits humains lorsqu'elles appuient des accords ou traités relatifs à la dette, au commerce, à la fiscalité ou à d'autres questions, lorsqu'elles prodiguent des conseils à ce sujet ou lorsqu'elles deviennent parties à ces accords ou traités. Cela crée des difficultés pour les pays dans lesquels les politiques de financement des services publics adoptées aux fins de l'exécution des obligations en matière de droits humains, sur le territoire national et en dehors, se trouvent en contradiction avec les traités en question et les politiques de ces institutions financières, dans un contexte où les directives de politique générale doivent être suivies et où tout écart entraînerait des mesures financières punitives<sup>4</sup>. Ces directives s'imposent donc aux États, alors même que l'obligation qui leur est faite d'adopter des mesures rétrogrades injustifiables porte atteinte à leurs obligations en matière de droits humains (E/C.12/2016/1, par. 4). Cette situation a donné lieu à des incohérences au niveau des politiques mises en œuvre par les États et poussé des gouvernements à revenir sur les engagements pris envers leur population et à changer de trajectoire sur la base de directives définies au niveau mondial qui vont à l'encontre des obligations en matière de droits humains<sup>5</sup>.

3. La gouvernance aux niveaux mondial, continental, régional, national et infranational devrait suivre une direction unique et cohérente en vue de permettre une amélioration progressive de la qualité de la vie dans le monde par le respect, la promotion et la réalisation des droits humains, le renforcement de la protection sociale et la recherche de solutions permettant de répondre aux besoins fondamentaux non satisfaits des personnes en situation de vulnérabilité économique, notamment en ce qui concerne la qualité de vie, la sécurité, la santé, l'assainissement, l'alimentation,

---

<sup>1</sup> Voir [www.un.org/fr/about-us/udhr/foundation-of-international-human-rights-law](http://www.un.org/fr/about-us/udhr/foundation-of-international-human-rights-law).

<sup>2</sup> Contributions d'États et d'autres parties prenantes en réponse à l'appel à contributions lancé par l'Experte indépendante, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2023/call-input-mandate-foreign-debt-and-human-rights-multiple-crises-fiscal>.

<sup>3</sup> Voir la contribution du Committee on Fiscal Studies de l'Université de Nairobi.

<sup>4</sup> Communication n° AL OTH 85/2022, p. 4 et 5.

<sup>5</sup> Voir également Organisation des Nations Unies, « Principes directeurs applicables aux études de l'impact des réformes économiques sur les droits de l'homme », 2018 (A/HRC/40/57).

l'éducation, le logement, l'eau et le traitement des eaux usées<sup>6</sup>. Au lieu de cela, le monde se trouve dans une situation « de polycrise et de permacrise »<sup>7</sup>. Lorsque la COVID-19 s'est répandue à travers le monde, en 2020, la réalisation des objectifs de développement durable accusait déjà du retard<sup>8</sup>, et la pandémie a eu pour effet de paralyser l'action menée dans ce domaine. Nous émergeons aujourd'hui de cette crise, mais le niveau de vie continue de se dégrader, les intérêts de la dette restent impayés, les obligations émises par certains pays sont classées comme « à haut risque »<sup>9</sup>, les monnaies sont dévaluées, la vie devient infiniment plus difficile pour des populations du monde entier et de nombreuses régions n'ont toujours pas reçu de vaccins contre la COVID-19. Dans le présent rapport, l'Experte indépendante examinera, sous un angle budgétaire, les différentes polycrises auxquelles les pays font face collectivement, ainsi que d'autres crises qui ne touchent que certaines régions du monde. Elle étudiera et décrira également plus en détail les conséquences de ces crises sur les droits humains collectifs et individuels des populations du monde entier.

4. L'Experte indépendante est reconnaissante de toutes les contributions soumises en vue de la préparation du présent rapport, publié à l'heure où chaque pays, région et continent, ainsi que le monde dans son ensemble, font face à de nombreuses crises complexes et simultanées. Elle apprécie à sa juste valeur le temps que les parties prenantes ont consacré à cette entreprise. Le présent rapport s'inscrira dans le contexte susmentionné et sera l'occasion d'examiner, en se fondant sur les réflexions de l'Experte indépendante et sur les contributions soumises par des États, des universitaires ou des membres de la société civile du monde entier, les multiples crises en cours, notamment, sans ordre particulier, les pandémies et crises sanitaires, les crises économiques, monétaires, politiques, diplomatiques et humanitaires, les crises liées au climat, à l'alimentation, au logement, aux énergies, aux technologies, au travail et à l'eau, ainsi que les objectifs de développement durable en eux-mêmes. L'apparition et la persistance de toutes ces crises ont des conséquences budgétaires. Nul ne sera surpris d'apprendre que certaines crises n'auront pas été résolues avant la publication du présent rapport ; au moment même de son élaboration, des crises continuent d'apparaître et de créer des effets d'entraînement qui sont à l'origine de nouvelles crises.

## II. Analyse de la polycrise et de son incidence sur les droits humains

5. En janvier 2023, le Forum économique mondial utilisait le terme « polycrise » dans son rapport intitulé *The Global Risks Report 2023* pour expliquer la façon dont les crises présentes et futures pouvaient interagir pour former une « polycrise », ensemble de risques mondiaux interdépendants qui s'alimentent les uns les autres et dont l'incidence globale dépasse la somme de l'incidence de chacune des parties<sup>10</sup>. D'autres sources ont défini ce terme comme un amas confus de crises à l'échelle des systèmes mondiaux. Dans une perspective budgétaire et du point de vue des droits humains, une définition plus nuancée d'une « époque de polycrise » consisterait à dire qu'il s'agit d'une période pendant laquelle de nombreux événements ayant une incidence budgétaire se produisent simultanément, alors qu'une décision difficile, aux conséquences importantes en matière de droits humains, doit être prise, et qu'une

<sup>6</sup> Voir la contribution de la Colombie.

<sup>7</sup> Neil Turnbull, « Permacrisis: what it means and why it's word of the year for 2022 », *The Conversation*, 11 novembre 2022.

<sup>8</sup> Voir la contribution du Asia Pacific Regional CSO Engagement Mechanism.

<sup>9</sup> Forum économique mondial, *The Global Risks Report 2023, Insight Report*, 18<sup>e</sup> édition (Genève, 2023), p. 46.

<sup>10</sup> Ibid.

absence de décision appropriée entraînerait un retour en arrière sur le plan de la réalisation de ces droits, voire la remise en cause de droits déjà acquis. Une telle situation doit être évitée, ce qui n'est possible que par la prise de décisions claires, constructives et pratiques, qui prennent effet immédiatement et qui soient maintenues et réévaluées au fil du temps, tout en étant appliquées de manière globale.

6. Généralement, lorsque l'on considère les crises, seuls les problèmes et les défis apparaissent de manière évidente. Toutefois, les crises et la polycrise peuvent également être une occasion exceptionnelle d'introduire des changements profonds et durables. Les crises sont souvent propices à l'émergence d'idées créatives au sein des institutions<sup>11</sup>. Elles peuvent faciliter la transformation du système énergétique et ouvrir la voie à la décarbonisation, même si leurs effets ne sont pas toujours profonds<sup>12</sup>. Cependant, une situation de polycrise non seulement permet mais exige une réponse multiforme et multidimensionnelle impliquant de nombreuses parties prenantes. Une fois la situation de polycrise caractérisée, il importe d'éliminer les cloisonnements afin de la résoudre de manière globale, puisqu'elle se produit dans différents lieux, concerne différents espaces et recouvre différentes problématiques. Il s'agit alors de déterminer, et c'est là le défi, qui peut parvenir à résoudre cette crise et par quels moyens. Dans le reste de la présente section, l'Experte indépendante examinera certains des effets de la polycrise sur les droits humains.

## A. Pauvreté et croissance dans le monde

7. En 2020, la pauvreté a augmenté dans le monde pour la première fois en 20 ans. Selon les estimations, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a connu une hausse de 77 millions entre 2019 et 2021<sup>13</sup>. Les données montrent également que 161 millions de personnes de plus ont souffert de la faim en 2020 par rapport à 2019<sup>14</sup>.

8. Les États ont l'obligation de respecter, protéger, réaliser et promouvoir tous les droits humains de toutes les personnes, sans discrimination<sup>15</sup>. L'incapacité de prévenir les atteintes prévisibles aux droits humains liées au climat contrevient à cette obligation<sup>16</sup>. Les conflits violents, les changements climatiques, les déplacements causés par le développement et les inégalités exacerbées aggravent les crises<sup>17</sup>. Le fait que la COVID-19 ne domine plus l'actualité des pays du Nord ne signifie pas que les crises ont été résolues, mais plutôt que de nouvelles crises sont désormais prioritaires. Ces autres crises, et leurs conséquences dévastatrices nouvellement découvertes, détournent l'attention du monde.

9. Selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (FMI) d'avril 2023, la croissance mondiale devrait tomber de 3,4 % en 2022 à 2,8 % en 2023. Ce ralentissement sera particulièrement marqué dans les économies avancées (de 2,7 % en 2022 à 1,3 % en 2023), en particulier dans la zone

<sup>11</sup> Phillip Y. Lipsy, « COVID-19 and the politics of crisis », *International Organization*, vol. 74, n° S1 (décembre 2020), p. E98.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned* (Genève, 2022).

<sup>14</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) *et al.*, *La sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* (Rome, FAO, 2021).

<sup>15</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 26 1), et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art. 2 2).

<sup>16</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « Understanding human rights and climate change », contribution à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2015).

<sup>17</sup> ONU, « Global crises, climate change, global inequity and displacement undermine development efforts, delegates highlight in Third Committee » (GA/SHC/4353), 17 octobre 2022.

euro et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Toutefois, l'inflation mondiale devrait également diminuer, passant de 8,7 % en 2022 à 7,0 % en 2023<sup>18</sup>.

## B. Droit au travail et creusement des inégalités

10. Les incidences budgétaires de la pandémie de COVID-19 comprennent notamment la perte de millions d'emplois, qui a privé les populations de moyens de subsistance décentes et a eu des répercussions sur le droit au travail. Ces effets ont été très inégaux, touchant de manière disproportionnée les personnes moins bien protégées sur le marché du travail, à savoir, le plus souvent, les migrants et les femmes<sup>19</sup>. En raison des responsabilités qu'elles assument en matière de soins, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à quitter purement et simplement le marché du travail, ce qui a entraîné une remise en cause des gains durement acquis en matière de développement et des perspectives en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres, et débouché sur une crise dans ce domaine<sup>20</sup>. Au premier trimestre de 2022, le nombre d'heures de travail au niveau mondial était toujours inférieur de 3,8 % aux niveaux observés avant la pandémie<sup>21</sup>. Selon la CNUCED, les effets de la pandémie ont été encore aggravés par des inégalités présentes depuis des années<sup>22</sup> et ont en retour amplifié ces inégalités, créant également une crise dans ce domaine.

11. En réponse à la pandémie de COVID-19, le travail à distance et en ligne a été immédiatement adopté<sup>23</sup>. La dématérialisation a été considérée comme la solution miracle aux polycrises du travail. Cette approche ne tenait cependant pas compte du fait que l'économie des pays les moins avancés et de nombre de pays en développement était informelle à 80 %. Elle ne tenait pas compte non plus des pays dotés de grandes industries à forte intensité de main-d'œuvre. Les industries des pays développés ont approfondi l'automatisation, alors que celles des pays en développement ont été brutalement mises à l'arrêt en raison des mesures de confinement<sup>24</sup>.

12. Des gouvernements du monde entier ont pris une série de mesures telles que la création de fonds de secours, la mise en œuvre de programmes de solidarité ou d'aide à l'emploi, ou l'augmentation du salaire minimum<sup>25</sup> afin de faire face aux effets de ces crises multiples et d'assurer une meilleure mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles à l'appui de la réalisation des droits humains de celles et ceux qui en avaient le plus besoin, avec plus ou moins de succès. Beaucoup de ces mesures

<sup>18</sup> Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale : Une reprise cahoteuse* (Washington, 2023), p. xiii.

<sup>19</sup> ONU, « Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 », avril 2020.

<sup>20</sup> Organisation internationale du Travail (OIT), « An uneven and gender-unequal COVID-19 recovery: update on gender and employment trends 2021 », octobre 2021.

<sup>21</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> OIT, *Le télétravail durant la pandémie de COVID-19 et après : Guide pratique* (Genève, 2020).

<sup>24</sup> Ligang Song et Yixiao Zhou, « The COVID-19 pandemic and its impact on the global economy: what does it take to turn crisis into opportunity? », *China and World Economy*, vol. 28, n° 4 (juillet-août 2020).

<sup>25</sup> Voir la contribution de la Colombie et Nurth Palomo *et al.*, *Social protection and response to COVID-19 in Latin America and the Caribbean: Innovations in registration and payment systems* (Centre international de politiques pour une croissance inclusive, Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2022).

ont cependant été atténuées ou retirées pour être remplacées par des politiques d'austérité axées sur l'endettement avant que la reprise ne puisse se concrétiser.

### C. Droit à la santé, endettement et accès aux vaccins

13. La mise au point de vaccins suit des procédures strictes, notamment des mesures nationales de sécurité et des exigences réglementaires rigoureuses<sup>26</sup>. La production de ces vaccins nécessite des équipements onéreux, et les économies d'échelle sont indispensables pour couvrir les dépenses de recherche et développement. Seule une poignée de pays ont financé la recherche sur les vaccins contre la COVID-19. Ils sont encore moins nombreux à produire ces vaccins et plus rares encore à les exporter<sup>27</sup>. Dix pays seulement sont à l'origine de 93 % de la valeur mondiale des exportations de vaccin et de 80 % des volumes exportés<sup>28</sup>. De plus, de nombreuses composantes des vaccins sont très spécialisées et ne peuvent être produites que dans un nombre très limité de pays<sup>29</sup>. L'action des pouvoirs publics a beaucoup influencé les décisions relatives aux lieux de production, qui ont été prises en fonction non seulement des infrastructures, équipements et savoir-faire disponibles, mais aussi de l'ampleur de l'aide financière accordée par les gouvernements pour que les fabricants produisent les vaccins sur leur territoire. Selon la CNUCED, si la plupart des pays développés ont atteint un taux élevé de vaccination, c'est en partie grâce au soutien qu'ils ont fourni aux fabricants et à leur capacité de payer des prix plus élevés ; de nombreux pays en développement et pays moins avancés n'ont eu accès aux vaccins que plus tard, et le taux de vaccination n'est toujours que de 40 % en Afrique<sup>30</sup>. Bien qu'il ait été déclaré publiquement que les vaccins ne généreraient pas de bénéfices, des profits et bonus élevés ont été déclarés par la suite. On peut donc se demander comment les États et les contribuables devraient être remboursés et profiter de ces retombées, sachant que les avancées ont été financées avec de l'argent public et de l'argent provenant des contribuables ainsi que par l'endettement, notamment par l'intermédiaire d'émissions obligataires pour les vaccins. Des questions se posent également au sujet du brevetage d'une partie du processus de production de ce que certains considèrent comme une arme biologique et de la raison pour laquelle les fonds générés par des émissions obligataires pour les vaccins n'ont pas été mis à la disposition des pays du Sud alors que la mise au point des vaccins ne pouvait être financée qu'au niveau national.

### D. Droit à l'alimentation et chaînes d'approvisionnement mondiales

14. En 2021, près de 70 % des personnes en situation de crise ou de catastrophe se trouvaient dans 10 pays ou territoires où sévissait une crise alimentaire : l'Afghanistan, l'Éthiopie, Haïti, le nord du Nigéria, le Pakistan, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud et le

<sup>26</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Enhancing public trust in COVID-19 vaccination: the role of governments », 10 mai 2021.

<sup>27</sup> OCDE, « Coronavirus (COVID-19) vaccines for developing countries: an equal shot at recovery », 4 février 2021.

<sup>28</sup> OCDE, « Using trade to fight COVID-19: manufacturing and distributing vaccines », 11 février 2021.

<sup>29</sup> Phyliss Arthur, « Summary session 3: mapping cross-border movement of vaccine inputs », article présenté lors du COVID-19 Vaccine Supply Chain and Regulatory Transparency Technical Symposium, juin 2021.

<sup>30</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.



Yémen<sup>31</sup>. Dans sept de ces pays, une situation de conflit ou d'insécurité avait joué un rôle déterminant dans le déclenchement de la crise alimentaire. Dans 21 pays, la crise avait été provoquée par des chocs économiques. Environ 30,2 millions de personnes se trouvaient en situation de crise, voire de polycrise<sup>32</sup>. Dans un rapport récent, le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et le Réseau mondial contre les crises alimentaires ont par ailleurs constaté que les prix alimentaires avaient augmenté en raison d'une reprise économique inégale après la pandémie et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et que cette augmentation était encore plus marquée dans les pays dotés d'une monnaie faible ou instable, qui étaient en situation d'insécurité alimentaire, où les mouvements transfrontaliers étaient limités, ou qui étaient touchés par un conflit ou situés dans une région vulnérable aux changements climatiques<sup>33</sup>. Par conséquent, ces régions enregistrent également des niveaux élevés de malnutrition et une prévalence élevée des maladies de l'enfant :

Malgré le volume limité de données disponibles, des analyses menées en 2021 ont montré que près de 26 millions d'enfants de moins de 5 ans, dans 23 des 35 pays touchés par des crises alimentaires majeures, souffraient d'émaciation et devaient être soignés de toute urgence. Parmi eux, plus de 5 millions étaient exposés à un risque accru de décès lié à une émaciation grave. Les 10 pays touchés par une crise alimentaire comptant le plus de personnes en situation de crise ou pire (phase 3 de l'IPC/CH et plus ou équivalent) comptaient 17,5 millions d'enfants émaciés<sup>34</sup>.

15. Cette crise devrait toucher les prochaines générations, et il est probable que de très nombreuses maladies résultant d'un manque de nourriture suffisante et de qualité pendant l'enfance aient également des conséquences sur les générations futures.

## E. Fracture numérique

16. En Afrique, le Malawi et le Sénégal ont adopté un cadre stratégique visant à promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique<sup>35</sup>. Selon la CNUCED, de nombreux pays ont mis en place des procédures douanières dématérialisées. Par exemple, l'Angola, l'Eswatini, le Lesotho, l'Ouganda, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe ont accru la part moyenne des procédures sans support papier, passée de 30 % en 2019, avant la pandémie, à 82 % au premier trimestre de 2022<sup>36</sup>. En Asie et dans le Pacifique, plusieurs pays ont adopté de nouvelles lois et politiques visant à simplifier l'immatriculation des entreprises de commerce électronique, à accélérer la numérisation des microentreprises, à faciliter la coopération entre le secteur bancaire et les entreprises de technologie financière et à soutenir l'utilisation des moyens de paiement numériques<sup>37</sup>. En Amérique latine et dans les Caraïbes, plusieurs pays ont mis au point des applications pour smartphones et des services de messagerie instantanée destinés à faciliter les échanges entre les producteurs de produits agricoles, de viande et de poisson, et ont fourni un accès gratuit à Internet dans les zones rurales<sup>38</sup>.

<sup>31</sup> Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, *2022 Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions* (2022).

<sup>32</sup> Ibid. Voir aussi la contribution du Mali.

<sup>33</sup> *2022 Global Report on Food Crises*.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Ibid.

17. Par ailleurs, la CNUCED a indiqué que les mesures mises en œuvre visaient à améliorer l'accès au financement, grâce à de nouveaux instruments financiers et de nouvelles technologies financières, à faciliter le passage au numérique dans les domaines de la fabrication et de la commercialisation des produits, à permettre aux entreprises d'accéder aux marchés en éliminant les obstacles techniques et administratifs, à promouvoir la participation des entreprises aux procédures de passation des marchés publics et à favoriser l'innovation<sup>39</sup>. Ces mesures sont toutefois axées sur les entreprises, et non sur l'humain, et les personnes les plus vulnérables n'ont pas pu bénéficier véritablement de cette perspective et de cette approche.

18. Les mesures prises initialement pour protéger les consommateurs en ligne ont été complétées par des politiques de plus long terme. Dans son rapport, la CNUCED indique ce qui suit :

De nombreux gouvernements ont commencé par prendre des mesures fortes contre le gonflement ou les augmentations injustifiées des prix, les refus de remboursement en cas d'annulation d'événements ou de voyages et les pratiques déloyales ou trompeuses, concernant notamment la vente en ligne de produits liés à la santé<sup>40</sup>. Par la suite, l'accent a été mis sur des mesures d'aide visant à prévenir l'interruption des services publics de distribution, notamment les facilités de paiement, les plans de règlement des factures et le subventionnement de l'accès pour les ménages à faible revenu. Parmi les autres domaines prioritaires figuraient la mise à disposition d'informations et de programmes d'éducation en ligne et sur les médias sociaux, la facilitation de l'accès à des dispositifs efficaces de règlement des litiges en ligne et le renforcement des bonnes pratiques commerciales en ligne, en particulier pour les plateformes numériques<sup>41</sup>.

19. Toutefois, les interventions susmentionnées ne ciblaient pas le secteur informel et les nouveaux marchés qui se développaient au niveau local.

20. On pourrait faire valoir qu'il n'y a là rien de nouveau et que l'on assiste simplement à une valse d'approches successives visant à résoudre un problème en adoptant des mesures dans tous les secteurs et que cela prend plus de temps qu'à l'accoutumée. Ce qui est plus inhabituel, c'est que des modifications soient apportées aux politiques budgétaires dans de nombreux secteurs de manière presque simultanée. À l'évidence, lorsqu'il n'existe pas d'autre choix, une action déterminée est possible. Mais il faut avoir la volonté d'agir.

## **F. Changements climatiques, pollution et perte de biodiversité, et effets sur les populations**

21. La planète est actuellement en proie à trois crises, liées au climat, à la nature et à la pollution<sup>42</sup>. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime que le réchauffement de la planète devrait atteindre 1,5 °C entre 2030 et 2052, tandis que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques note que la perte de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes entravera les efforts faits pour atteindre 80 % des cibles

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Fernando Coimbra, Représentant permanent du Brésil auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « The triple planetary crisis: forging a new relationship between people and the Earth », déclaration au Sous-Comité, Comité des représentants permanents auprès du PNUE, 14 juillet 2020.

associées aux objectifs de développement durable soumises à évaluation, rendant plus difficile encore la réalisation de progrès concernant la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes et le climat<sup>43</sup>. S'agissant de la pollution, le Président du Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souligné que la « traînée toxique » que la croissance économique laissait derrière elle – la pollution et les déchets – était responsable chaque année de millions de décès prématurés dans le monde<sup>44</sup>.

22. Les effets de la crise environnementale pourraient également être exacerbés par les conflits armés ou aggraver eux-mêmes ces conflits. En 2022, la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays a fait observer à la Troisième Commission que si les déplacements liés au développement étaient souvent associés à des projets d'extraction ayant une forte empreinte écologique, les projets d'infrastructure pouvaient eux aussi contribuer à ces déplacements, et que les femmes et les peuples autochtones étaient particulièrement marginalisés<sup>45</sup>. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, a déclaré que la perte de moyens de subsistance, la réduction des revenus et la détérioration des conditions de travail dans le secteur agricole, causées par les changements climatiques, touchaient particulièrement les femmes rurales, qui pouvaient être exposées à la traite, à des fins de mariage forcé, d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou de servitude domestique, à toutes les étapes du déplacement (dans les camps, à la frontière ou dans les pays de destination)<sup>46</sup>. Ces violations des droits humains exacerbaient d'autres crises préexistantes et intensifiaient les flux financiers illicites. Par ailleurs, selon le *2022 Global Report on Food Crises*, les phénomènes météorologiques extrêmes ont été les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire aiguë dans huit pays africains, 23,5 millions de personnes se trouvant en situation de crise ou pire. Les effets des catastrophes météorologiques sur l'insécurité alimentaire aiguë se sont aggravés depuis 2020. Les chocs climatiques, notamment les sécheresses, les déficits pluviométriques, les inondations et les cyclones, ont été particulièrement préjudiciables dans le contexte de crises majeures en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe ainsi qu'en Eurasie. La Colombie a fait face à des hivers rigoureux ces dernières années et, plus récemment, aux effets de l'ouragan Iota sur l'archipel de San Andrés, Providencia et Santa Catalina<sup>47</sup>.

23. Les participants à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023) ont souligné que les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques ne feraient qu'aggraver les inquiétudes des 2 milliards de personnes qui n'avaient pas accès à l'eau potable ainsi que des 3,6 milliards de personnes qui n'avaient pas accès à un assainissement sûr<sup>48</sup>. La représentante de l'Organisation internationale pour les migrations a ajouté que les personnes en situation de déplacement étaient au cœur de la crise de l'eau et de l'assainissement et

<sup>43</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, « Nature's Dangerous Decline "Unprecedented"; Species Extinction Rates "Accelerating" », 5 mai 2019.

<sup>44</sup> Coimbra, « The triple planetary crisis ».

<sup>45</sup> ONU, « Global crises, climate change, global inequity and displacement ».

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Voir la contribution de la Colombie.

<sup>48</sup> ONU, « Stressing risk of more suffering, death, speakers say financing, infrastructure, policy changes crucial to end global water crisis, as conference concludes » (ENV/DEV/2057), 24 mars 2023.

que 700 millions de personnes pourraient être déplacées par de graves pénuries d'eau d'ici à 2030<sup>49</sup>.

24. Le Directeur général adjoint du FMI, Bo Li, a bien résumé la situation : « Des vagues de chaleur en Europe et des feux incontrôlés en Amérique du Nord aux sécheresses en Afrique et aux inondations en Asie, l'année 2022 a été marquée par des catastrophes climatiques sur les cinq continents. Nous devons réduire les émissions mondiales de 25 à 50 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux enregistrés avant 2019 si nous voulons que la hausse des températures reste comprise entre 1,5 et 2° C »<sup>50</sup>. Il a aussi déclaré que, selon l'analyse des objectifs climatiques mondiaux actuels menée par le FMI, les émissions ne seraient réduites que de 11 %, soit moins de la moitié du minimum nécessaire<sup>51</sup>. Cette analyse ne prend cependant pas en compte les effets que les interventions budgétaires et les mesures d'austérité liées à la conditionnalité des prêts peuvent avoir sur la crise climatique.

25. M. Li a également déclaré ce qui suit :

Nous devons faire preuve de plus d'ambition, adopter des politiques plus fermes et prévoir davantage de financements pour les mettre en œuvre. [...] Selon les estimations, les financements nécessaires pour atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation devraient se chiffrer à des milliers de milliards de dollars des États-Unis chaque année jusqu'en 2050. Toutefois, à ce jour, le financement de l'action climatique ne représente que 630 milliards de dollars par an environ dans le monde, dont une petite partie seulement est destinée aux pays en développement. [...] Le financement mixte peut jouer un rôle décisif s'agissant d'attirer des investisseurs des secteurs public et privé. Le secteur public, notamment les administrations nationales et les banques multilatérales de développement telles que la Banque européenne d'investissement, pourrait réaliser les investissements de première perte, apporter des capitaux propres ou améliorer les termes du crédit. Et s'ils donnaient la priorité aux capitaux propres plutôt qu'à l'endettement, les partenaires de développement et les banques multilatérales de développement éviteraient d'alourdir le fardeau de la dette souveraine pour les pays en développement. [...] Pour atteindre nos objectifs climatiques communs, nous devons associer réformes d'orientation, développement des capacités et dispositifs de financement. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'une coopération et d'une coordination sans précédent<sup>52</sup>.

26. Parmi les solutions mises en œuvre ou examinées pour avancer sur les questions climatiques, on peut citer l'African Risk Capacity Group<sup>53</sup>, l'Initiative de Bridgetown, des initiatives relatives aux pertes et préjudices, ainsi que le financement de l'action climatique et le nouvel objectif chiffré en la matière (les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent se réunir pour fixer un nouvel objectif commun chiffré d'un montant au moins égal à 100 milliards de dollars des États-Unis par an, à mobiliser après 2025, en tenant compte des besoins et des priorités propres aux pays en développement<sup>54</sup>). Dans ce contexte, l'Égypte a souligné

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> Bo Li, Directeur général adjoint du FMI, « Scaling up climate finance for emerging markets and developing economies », Forum 2023 du Groupe de la Banque européenne d'investissement (Luxembourg, février 2023).

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Ibid.

<sup>53</sup> Voir la contribution du Mali.

<sup>54</sup> Voir la contribution de la Malaisie.

qu'il fallait réformer les banques de développement<sup>55</sup>. Une telle réforme est nécessaire pour permettre aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu de réduire leurs taux de pauvreté et de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. La structure actuelle des banques de développement ne contribue pas au renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux polycrises. Parmi les résultats de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en 2023, on peut citer la création d'un fonds visant à indemniser les pays les moins avancés pour les pertes et dommages subis<sup>56</sup>.

## G. Personnes en situation de déplacement oubliées

27. Selon le *2022 Global Report on Food Crises*, les personnes arrachées à leur foyer sont parmi les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire aiguë et à la malnutrition. En 2021, sur les 51 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde, près de 45 millions se trouvaient dans 24 pays ou territoires en situation de crise alimentaire. Les 6 pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées, à savoir l'Afghanistan, l'Éthiopie, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen, figuraient parmi les 10 pays ayant connu les crises alimentaires les plus graves en 2021, sur la base du nombre de personnes touchées par une crise ou une catastrophe<sup>57</sup>. Il ressort également du rapport susmentionné que plus de 60 % des 21 millions de réfugiés et des 4 millions de demandeurs d'asile, soit environ 15,3 millions de personnes, étaient accueillis dans 52 pays ou territoires en situation de crise alimentaire, où un mélange de conflits et d'insécurité, de COVID-19, de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de phénomènes météorologiques extrêmes a aggravé leur situation humanitaire<sup>58</sup>. Selon les estimations de l'Observatoire des situations de déplacement interne, en 2022, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a atteint 71,1 millions de personnes dans 110 pays et territoires, ce qui constitue un niveau sans précédent à l'échelle mondiale. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a pour sa part indiqué qu'il y avait eu 35,3 millions de réfugiés la même année<sup>59</sup>.

28. La Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays a déclaré que le développement pouvait offrir des solutions au problème du déplacement interne en permettant l'accès à des moyens de subsistance et à des services essentiels, mais qu'il pouvait aussi provoquer des déplacements. Elle a également fait valoir que, contrairement aux déplacements causés par des conflits ou des catastrophes, les déplacements induits par le développement étaient entièrement évitables et pouvaient être prévenus en veillant à ce que les initiatives de développement soient conformes aux engagements des États en matière de droits humains<sup>60</sup>. Le terrorisme constitue une menace mondiale majeure pour les gouvernements comme pour les populations civiles. Selon les estimations de Maat for Peace, Development and Human Rights soumises à l'Experte indépendante, la région

<sup>55</sup> Ministère égyptien de la coopération internationale, « Al-Mashat participates in Rockefeller Foundation roundtable on multilateral development bank reform at the World Bank and IMF 2023 spring meetings », 16 avril 2023.

<sup>56</sup> Voir la contribution de Maat for Peace, Development and Human Rights.

<sup>57</sup> *2022 Global Report on Food Crises*, p. 8.

<sup>58</sup> Ibid.

<sup>59</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, base de données Refugee Data Finder, disponible à l'adresse suivante : [www.unhcr.org/refugee-statistics/](http://www.unhcr.org/refugee-statistics/).

<sup>60</sup> ONU, « Global crises, climate change, global inequity and displacement ».

du Moyen-Orient a été le théâtre d'environ 900 opérations terroristes en 2021, qui ont fait 1 799 victimes, dont 356 civils, pour la plupart des femmes et des enfants<sup>61</sup>.

29. La crise du sans-abrisme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés semble prendre des formes variables, les réfugiés n'étant pas traités de la même manière que les personnes déplacées. À certains égards, la crise des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays semble donc être une crise créée de toutes pièces. On attend de certaines personnes qu'elles méritent leur sécurité, alors que celle-ci peut apparemment être garantie à d'autres sans discrimination. Des réponses unilatérales peuvent parfois être à l'origine de crises entraînant un non-respect du droit des droits humains.

## H. Crises humanitaires et crises liées aux conflits

30. Plusieurs conflits armés et crises humanitaires, notamment le conflit armé opposant la Fédération de Russie et l'Ukraine, et les conflits armés en Afghanistan et au Soudan, ont des répercussions au niveau mondial. Dans la contribution qu'il a soumise à l'Experte indépendante, le Mali décrit la manière dont la crise multidimensionnelle de sécurité à laquelle le pays fait face a contraint le Gouvernement à réorienter les dépenses au détriment du filet de protection sociale et de l'investissement<sup>62</sup>. Une crise alimentaire mondiale a frappé plus durement le Moyen-Orient que d'autres régions, la guerre ayant perturbé les chaînes d'approvisionnement, ce qui a entraîné une augmentation des prix alimentaires dans la région, la plupart des pays étant tributaires des importations de produits de première nécessité<sup>63</sup>. Cette crise a été à l'origine de vagues successives d'inflation dans la plupart des pays du Moyen-Orient. En Égypte, par exemple, l'inflation a atteint 40,2 % en février 2023, selon les données de la banque centrale du pays<sup>64</sup>. En Türkiye, le taux s'est établi à environ 55 % en février 2023<sup>65</sup>. En République arabe syrienne, il a dépassé 100 % en 2022, avant de baisser légèrement en 2023. Selon la Banque mondiale, la hausse des prix des produits alimentaires entraînera un ralentissement de la croissance dans la plupart des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ce qui exercera une pression sur les ménages pauvres et aura une incidence sur l'insécurité alimentaire dans certains pays, comme la Somalie et le Yémen<sup>66</sup>.

31. On a pu constater que, de manière générale, la présence d'acteurs armés non étatiques pouvait aussi être la cause d'une plus grande instabilité lors d'un choc, et donc d'une résilience moindre. En Colombie, par exemple, la présence réduite de l'État pendant la pandémie de COVID-19 (en raison des confinements) a non seulement permis aux groupes armés illégaux de renforcer leur emprise, mais a aussi favorisé la concurrence entre les groupes<sup>67</sup>. Les conflits violents s'en trouvent exacerbés.

32. Certains pays font également face à une crise énergétique. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la flambée des prix de l'énergie a contribué à accélérer l'inflation dans des proportions inédites, faisant tomber des familles dans la

<sup>61</sup> Voir la contribution de Maat for Peace, Development and Human Rights.

<sup>62</sup> Voir la contribution du Mali, p. 1.

<sup>63</sup> Mohammad Al-Saidi, « Caught off guard and beaten: the Ukraine war and food security in the Middle East », *Frontiers in Nutrition*, vol. 10 (2023).

<sup>64</sup> Sada Elbalad, « CBE says Egypt's core Inflation rise to a record 40.26 % in Feb. », 11 mars 2023.

<sup>65</sup> Reuters, « Turkey annual inflation dips to 55.18 % in February », CNBC, 3 mars 2023.

<sup>66</sup> Banque mondiale, « Ralentissement de la croissance pour la plupart des pays MENA dans un contexte d'inflation alimentaire à deux chiffres », 6 avril 2023.

<sup>67</sup> Frances Z. Brown, « Governance for Resilience: How Can States Prepare for the Next Crisis? », Dotation Carnegie pour la paix internationale, mai 2022.

pauvreté, forçant certaines usines à limiter voire arrêter leur production, et ralentissant la croissance économique à tel point que certains pays se dirigent à présent vers une récession sévère<sup>68</sup>.

33. L'AIE a également signalé que les prix de l'énergie étaient en hausse depuis 2021 en raison d'une reprise économique rapide, de conditions météorologiques défavorables dans diverses régions du monde, d'opérations de maintenance retardées par la pandémie, et de décisions de réduction d'investissement prises auparavant par les sociétés pétrolières et gazières et les pays exportateurs<sup>69</sup>. Elle a indiqué par ailleurs que la crise actuelle pourrait accélérer le déploiement d'énergies renouvelables plus propres et durables telles que le solaire et l'éolien et que la crise avait aussi mis en exergue l'importance d'investir dans des infrastructures robustes d'approvisionnement en gaz et dans les réseaux électriques pour mieux intégrer les marchés régionaux<sup>70</sup>.

## **I. Coopération et aide internationales et réaligement des espaces multipartites**

34. L'équilibre des forces entre diverses parties prenantes reste précaire. Il est toujours difficile de parvenir à un équilibre, et les différentes approches accordent une valeur différente au capital, au travail, aux idées et aux mesures d'application. Les acteurs financiers, tels que les gestionnaires d'actifs, les banques commerciales et les compagnies d'assurance, ainsi que les établissements de prêt, sont en mesure d'exercer une plus grande influence sur la gouvernance économique mondiale, notamment en déployant un éventail de stratégies très efficaces au sein des systèmes nationaux et continentaux.

35. Des appels ont été lancés en faveur du renforcement des interactions entre de multiples parties prenantes dans le cadre de partenariats. Toutefois, ce processus manque toujours de transparence, de sorte que certains groupes de parties prenantes considèrent que l'on assiste à une crise de la transparence, de l'obligation de rendre compte et de la responsabilité.

## **III. Moteur financier**

36. La Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et d'autres instruments relatifs aux droits humains imposent aux États le devoir de s'engager dans une coopération internationale et d'aider à garantir la réalisation de tous les droits humains<sup>71</sup>. Il n'existe toutefois pas, au niveau mondial, de cadre conventionnel relatif aux questions budgétaires qui exigerait une coopération sur ces questions à l'appui de la réalisation des droits humains. Les traités relatifs aux droits humains ou aux questions budgétaires sont censés aller dans le sens d'une réalisation progressive ou immédiate, mais la situation économique mondiale actuelle et l'absence de coopération fiscale entraînent un retour en arrière en matière de droits humains, et parfois même la remise en cause de droits qui semblaient acquis, en raison de la baisse des recettes publiques, de la stagnation des économies, de la hausse du coût de la vie et de l'inflation, ainsi que des dévaluations monétaires et des politiques d'austérité. Il convient de garder à l'esprit

<sup>68</sup> Agence internationale de l'énergie, « Crise Énergétique Mondiale », disponible à l'adresse suivante : <https://www.iea.org/topics/global-energy-crisis?language=fr>.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup> HCDH, « Understanding human rights and climate change ».

que les États emprunteurs qui adoptent des politiques d'austérité impliquant des retours en arrière injustifiables en matière de droits humains ou les États prêteurs qui contraignent les États emprunteurs à adopter de telles politiques commettent des violations du droit des droits humains. Tous ces facteurs, conjugués à la situation économique aux niveaux infranational, national, régional, continental et mondial, engendrent une dégradation supplémentaire de niveaux de vie déjà en déclin, une aggravation de la pauvreté et un creusement des inégalités.

## A. Tendances économiques

37. La CNUCED a mis l'accent à juste titre sur les points suivants :

De manière générale, les économie d'Asie de l'Est ont été les premières à enregistrer un ralentissement des échanges et les premières à se redresser. Par comparaison, dans les économies en développement du reste de l'Asie, les effets ont été particulièrement préjudiciables pour le commerce, la valeur des exportations ayant baissé de plus de 50 % en 2020. Les perturbations liées à la pandémie ont également entraîné une baisse marquée des exportations en provenance d'Afrique et d'Amérique latine en 2020, aggravée par une diminution des prix des produits de base. S'agissant des groupements de pays, en 2020, le ralentissement des échanges a été un peu plus prononcé dans les petits États insulaires en développement.

[...] Si l'on établit une comparaison avec les crises récentes, le déclin du commerce mondial en 2020 était proche de celui enregistré lors de la crise financière mondiale de 2008-2009, et bien plus marqué que celui observé lors de la récession de 2015. Ce fort ralentissement était imputable aux effets négatifs sur le commerce de la baisse généralisée de la demande mondiale, mais aussi du renforcement des restrictions transfrontalières et des fermetures de ports ainsi que d'autres perturbations logistiques. [...] Dans l'ensemble, la valeur du commerce mondial a diminué de 2 500 milliards de dollars en 2020 (soit environ 9 % par rapport au niveau de 2019). Selon des données de la CNUCED, grâce à l'amélioration de la situation économique en 2021, cette valeur a fortement rebondi pour atteindre un niveau inégalé de près de 28 500 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 13 % par rapport aux niveaux d'avant la pandémie.

[...] Le secteur des voyages a été le plus touché, l'industrie du tourisme ayant été mise à l'arrêt pendant la majeure partie de la pandémie. [...] Dans l'ensemble, la reprise du tourisme a été relativement plus marquée sur le continent américain et en Europe, même si les arrivées ont été inférieures de 63 % aux niveaux prépandémiques. [...] Les pertes liées au faible nombre d'arrivées de touristes ont eu des retombées négatives importantes, non seulement sur les voyages et l'hébergement, mais aussi sur des industries se trouvant en amont, notamment les secteurs de la restauration, des boissons, de l'artisanat et des activités récréatives. Si l'on tient compte des effets sur tous ces secteurs étroitement liés, la chute du nombre d'arrivées internationales a été à l'origine d'une perte de produit intérieur brut (PIB) estimée à 2 400 milliards de dollars au niveau mondial en 2020 par rapport à 2019. En 2021, la perte a été estimée à environ 1 800 milliards de dollars par rapport à 2019. Pour de nombreuses petites économies, notamment celles dont le PIB dépend pour plus de moitié du tourisme, les effets de la pandémie ont été particulièrement graves. [...] Dans l'ensemble, la valeur des échanges dans le secteur des voyages a baissé de plus de 50 % pendant la pandémie et est restée à un niveau nettement inférieur aux moyennes antérieures à la pandémie en 2020 et 2021. Les échanges



ont aussi ralenti dans le secteur des transports, mais dans une moindre mesure. Le secteur a connu un regain d'activité au premier semestre de 2021 grâce à la reprise de la demande de transports aériens et à l'augmentation du volume de fret aérien<sup>72</sup>.

38. Malheureusement, la nourriture et l'énergie, mais aussi les transferts d'argent, les réfugiés et les informations, ont été utilisés comme armes par certains pays pour porter atteinte à la résilience des sociétés<sup>73</sup>. Par ailleurs, comme l'a souligné Brown, la maîtrise de la corruption est une condition indispensable au renforcement de la résilience. Pour faire face aux chocs exogènes, les États doivent à la fois vouloir et pouvoir agir. Toutefois, la corruption nuit souvent à la volonté d'agir des gouvernements, en offrant des incitations perverses, et à leur capacité d'action, en épuisant les ressources et en vidant l'État de sa substance. Les épisodes de crise, qui entraînent souvent un accroissement des flux d'aide à un rythme accéléré et sont donc davantage propices au trafic d'influence, exacerbent cette dynamique<sup>74</sup>.

## B. Annulation de la dette extérieure à l'échelle mondiale

39. Selon la CNUCED, l'adoption par les gouvernements de vastes programmes de relance visant à faire face à la crise a entraîné une forte augmentation du niveau de la dette à l'échelle mondiale. Par exemple, la dette publique mondiale a atteint près de 100 % du PIB en 2021. L'augmentation a été plus marquée dans les pays développés, qui ont mis en œuvre des programmes de relance de grande ampleur, que dans les pays en développement<sup>75</sup>. Toutefois, la CNUCED signale également que la dégradation de la soutenabilité de la dette a été beaucoup plus forte dans les pays en développement<sup>76</sup>. Elle a par ailleurs indiqué ce qui suit :

Les risques liés à la soutenabilité de la dette se sont aggravés pour tous les pays, mais plus particulièrement pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu. Selon le Cadre de soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, la moitié des 69 pays les moins avancés et pays à faible revenu utilisant le Cadre étaient considérés comme étant exposés à un risque élevé de surendettement ou comme étant en situation de surendettement en 2019. En 2022, cette proportion était de 60 %, soit deux fois plus qu'en 2015. Par ailleurs, les rendements obligataires des pays en développement augmentent depuis septembre 2021, ce qui montre clairement que les pressions inflationnistes ont mis fin à la période de liquidités abondantes et de taux d'intérêts faibles. Au deuxième trimestre de 2022, les incertitudes liées à la guerre en Ukraine ont entraîné une nouvelle détérioration de l'accès aux financements extérieurs. Le resserrement des conditions de financement s'ajoute à la situation économique déjà alarmante dans de nombreux pays en développement, affaiblis par les faibles taux de vaccination, la croissance atone, les taux de chômage plus élevés et l'augmentation de la pauvreté et de la famine<sup>77</sup>.

40. Selon une contribution reçue dans le cadre de la préparation du présent rapport<sup>78</sup>, la dette extérieure a atteint environ 157,8 milliards de dollars en Égypte, soit cinq fois son niveau de 2012 (34,4 milliards de dollars). Cette augmentation a eu des

<sup>72</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

<sup>73</sup> Annika Hedberg, « Managing the energy and food crises: exceptional times call for exceptional measures », European Policy Centre, 20 juillet 2022.

<sup>74</sup> Frances Z. Brown, « Governance for Resilience ».

<sup>75</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> Voir la contribution de Maat for Peace, Development and Human Rights.

répercussions sur la réalisation des droits économiques et sociaux. Le montant des crédits budgétaires alloués à la dette en 2022/23 s'est élevé à environ 690,2 milliards de livres, contre 579,6 milliards de livres en 2021/22, soit une augmentation de 19 %. Cette situation entraîne non seulement une baisse de l'investissement dans la réalisation des droits économiques et sociaux, mais aussi une détérioration de la capacité de l'État de faire progresser le développement économique et de réaliser les objectifs de développement durable. Il est également souligné dans la contribution que l'Égypte a reconnu, à l'occasion d'un dialogue avec l'Experte indépendante sur les effets de la dette extérieure organisé lors de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, ainsi que dans son rapport volontaire pour 2021, que le coût de la dette constituait une grave menace et créait un cercle vicieux d'augmentation de la dette. Les objectifs de développement durable se recoupent avec de nombreux droits humains, notamment le droit à la santé, à l'éducation et à un travail décent, et ce sont les groupes les plus vulnérables qui sont les plus à risque.

41. À titre d'exemple, les subventions allouées au logement social pour les ménages à faible revenu ont été annulées au profit du remboursement de la dette. Cette situation aura des répercussions sur les groupes les plus vulnérables qui ont besoin d'un logement social<sup>79</sup>.

42. Lors des Réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale tenues en avril 2023, l'Égypte a présenté une initiative visant à créer une coalition de la dette durable, notamment par la mise en place d'un espace financier où les pays en développement pourraient obtenir des fonds pour investir dans les infrastructures et parvenir à une croissance verte et durable dans le monde d'après la pandémie<sup>80</sup>. L'Égypte a demandé aux autres pays et aux institutions financières de se joindre à cette initiative. La coalition pourrait devenir réalité dès septembre 2023, à condition qu'au moins 20 États Membres de l'ONU acceptent d'y participer<sup>81</sup>.

43. Les pays en développement doivent pouvoir bénéficier d'une annulation ou d'une restructuration de leur dette. Au début de la pandémie, la Banque mondiale et le FMI ont exhorté les créanciers à geler la dette des pays les moins avancés<sup>82</sup>. L'Initiative de suspension du service de la dette parrainée par le Groupe des Vingt (G20) a offert un répit temporaire à 73 pays en reportant à décembre 2021 le paiement de 12,9 milliards de dollars dus au titre du service de la dette<sup>83</sup>, mais ces efforts ont à l'évidence été insuffisants. Le secteur privé n'a que très peu participé à l'Initiative, en dépit des appels lancés en ce sens par la Banque mondiale<sup>84</sup>. Après la fin de l'Initiative, le G20 et le Club de Paris ont créé le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, qui vise à aider, de manière plus structurée, les pays à faible revenu faisant face à une dette insoutenable. Trois pays africains, à savoir l'Éthiopie, le Tchad et la Zambie, ont déjà demandé à faire partie de ce cadre afin que leur dette soit restructurée<sup>85</sup>.

<sup>79</sup> Voir *ibid.*

<sup>80</sup> « Egypt suggests sustainable debt initiative at IMF-World Bank spring meetings », *Daily News Egypt*, 13 avril 2023.

<sup>81</sup> Voir la contribution de Maat for Peace, Development and Human Rights.

<sup>82</sup> Banque mondiale et FMI, déclaration commune du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international relative à un appel à agir pour la dette des pays IDA, Washington, 25 mars 2020.

<sup>83</sup> Banque mondiale, « COVID-19 : initiative de suspension du service de la dette », 10 mars 2022.

<sup>84</sup> Iolanda Fresnillo, « L'Initiative de suspension du service de la dette du G20 : écoper le Titanic avec un seau ? », Réseau européen sur la dette et le développement, 14 octobre 2020.

<sup>85</sup> Voir la contribution de Maat for Peace, Development and Human Rights.

## C. Flux financiers entrants et sortants

44. Dans son rapport sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement, la CNUCED a indiqué ce qui suit :

En 2021, les flux d'investissement étranger direct vers les pays développés ont plus que doublé, atteignant 746 milliards de dollars, portés par la multiplication des fusions-acquisitions internationales et par les accords internationaux de financement de projets annoncés. Dans les économies en développement, l'investissement étranger direct a augmenté de 30 % pour s'établir à 837 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par la forte croissance enregistrée en Asie et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La majorité (un peu plus de 50 %) des flux mondiaux sont destinés aux pays en développement. Les flux d'investissement étranger direct continuent de constituer, avec les autres flux de capitaux transfrontaliers (qui ont également enregistré une reprise en 2021), une source importante de financement externe pour les économies en développement. La reprise de l'investissement étranger direct en 2021 était imputable en grande partie aux fusions-acquisitions internationales, dont la valeur a atteint 728 milliards de dollars, soit une augmentation de 53 %, à la faveur d'une reprise solide en Amérique du Nord. Dans le secteur des services, la valeur des fusions-acquisitions internationales a doublé pour s'établir à 461 milliards de dollars, un des niveaux les plus élevés jamais enregistrés. Du côté des entreprises manufacturières, cette valeur a légèrement augmenté, de 5 %, pour atteindre 239 milliards de dollars.

[...] Le montant des fonds envoyés par les migrants a été multiplié par quatre au cours des deux dernières décennies, pour s'établir à 651 milliards de dollars en 2020, soit 0,78 % du PIB mondial. Selon les estimations initiales, les envois de fonds auraient augmenté de 8,6 % en 2021. En 2020, ils ont le plus augmenté dans les pays en développement et les pays les moins avancés, où ils ont atteint 422 milliards de dollars et 52 milliards de dollars, respectivement, de sorte que ces flux ont été l'une des principales sources de financement du développement. Par comparaison, en 2018, dans les pays qui avaient droit à l'aide publique au développement, les envois de fonds correspondaient à 26 % du total des flux de financement extérieur, tandis que l'aide publique au développement et l'investissement étranger direct représentaient respectivement 15 % et 31 % de ces flux. Les envois de fonds sont également résilients en période de crise et peuvent avoir un léger effet contracyclique. En général, les flux augmentent lorsque le pays d'origine des migrants fait face à un ralentissement économique ou à une crise. De plus, les fonds sont envoyés vers les pays qui en ont le plus besoin, puisque les pays les moins avancés en sont les principaux bénéficiaires en termes relatifs (en pourcentage du PIB). Il s'avère également que l'envoi de fonds contribue à réduire la pauvreté et les inégalités<sup>86</sup>.

45. L'augmentation des envois de fonds ces dernières décennies a permis de mettre davantage d'argent à la disposition des populations des pays en développement et des pays les moins avancés. Les envois de fonds aident à réduire la pauvreté et les inégalités et constituent une source de revenu fiable lorsque les pays sont en situation de crise.

46. La CNUCED a également indiqué ce qui suit :

L'aide publique au développement reste une source de financement externe essentielle pour les pays en développement qui sont moins en mesure d'attirer

<sup>86</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

des investissements étrangers directs et qui ne disposent pas d'une diaspora importante susceptible d'envoyer des fonds depuis l'étranger. Les pays qui dépendent le plus de l'aide sont des pays plus petits et plus vulnérables, notamment de nombreux pays parmi les moins avancés. En l'absence de nouvelles mesures, ces derniers continueront de faire face à un déficit de financement important, notamment pour ce qui est des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays les moins avancés ont besoin de 485 milliards de dollars par an pour éliminer complètement l'extrême pauvreté à l'horizon 2030 et de 1 051 milliards de dollars par an pour promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous afin de multiplier par deux la contribution de l'industrie à la production, conformément à la cible 9.2 associée aux objectifs de développement durable<sup>87</sup>.

47. Une augmentation des transferts d'actifs financiers au niveau mondial constituerait une autre évolution souhaitable. Le montant total des actifs financiers détenus par les banques et les organismes d'investissement est estimé à plus de 378 900 milliards de dollars, après avoir enregistré une croissance annuelle de 5,9 % depuis 2012. Plus de 80 % de ces actifs financiers sont détenus dans les pays développés. Le transfert de 1,1 % seulement des actifs mondiaux suffirait à assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement en comblant le déficit de financement, estimé à 4 200 milliards de dollars. Heureusement, malgré les pressions croissantes qui s'exercent sur le budget des pays développés, les transferts d'aide au développement se poursuivent, et certains pays ont consacré plus que la part symbolique de 0,7 % du PIB à cette aide<sup>88</sup>.

48. En l'absence d'un organe budgétaire mondial, les tentatives visant à régler les problèmes susmentionnés restent malheureusement fragmentaires et compartimentées, certaines questions faisant l'objet de solutions ciblées tandis que d'autres, perçues comme périphériques, restent en suspens<sup>89</sup>.

#### **D. Limites d'une solution portée par les grandes entreprises technologiques et l'Organisation mondiale du commerce**

49. Il convient de noter les points suivants :

Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à l'évolution d'entreprises qui ont bouleversé le modèle commercial traditionnel en fournissant leurs services en ligne. Ces entreprises, dont l'activité s'appuie sur des applications, qualifient leurs employés, qui occupent des emplois précaires et faiblement rémunérés, de prestataires de services, de partenaires, de travailleurs indépendants ou de microentrepreneurs. Toutes ces désignations constituent une déformation grossière des conditions de travail auxquelles sont soumis les travailleurs sur plateformes numériques. Les entreprises reposant sur un tel modèle ont déployé des efforts concertés pour faire en sorte que l'emploi soit moins encadré, remettant ainsi en cause les droits des travailleurs et limitant ou supprimant leur protection sociale. En tant que « prestataires », les travailleurs doivent se prendre eux-mêmes en charge, ce qui exonère l'employeur de toute responsabilité. En outre, on suppose généralement que ces travailleurs contrôlent d'une façon ou d'une autre les bénéfices perçus par

<sup>87</sup> Ibid.

<sup>88</sup> Voir la contribution de Maat for Peace, Development and Human Rights.

<sup>89</sup> Rapport de l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Attiya Waris : Vers l'instauration d'une architecture fiscale mondiale tenant compte des droits humains (A/77/169).

l'entreprise, alors que ce n'est pas le cas. La manière dont les entreprises de plateforme considèrent les travailleurs, tout en payant le moins d'impôts possible dans les pays où elles ont une activité, a donc été une source de préoccupation majeure ces dernières années. En éliminant « le travailleur » de leurs modèles d'activité, ces entreprises peuvent, en toute impunité, s'affranchir des règles, codes et réglementations locaux applicables aux entreprises « traditionnelles »<sup>90</sup>.

50. Par ailleurs, la CNUCED a indiqué ce qui suit :

En octobre 2020, l'Afrique du Sud et l'Inde ont présenté à l'OMC une proposition conjointe concernant des dérogations à certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, dans le contexte de la prévention, de l'endigement et du traitement de la COVID-19. Ces dispositions particulières portent notamment sur les brevets, les dessins et modèles industriels, les droits d'auteur et la protection des renseignements non divulgués, autrement dit sur les « secrets commerciaux » (voir les sections 1, 4, 5 et 7 de la partie II de l'Accord). Ces dérogations permettraient d'éviter que les droits de propriété intellectuelle fassent obstacle à l'intensification rapide de la production de vaccins et entravent l'accès équitable et à un prix raisonnable aux vaccins et aux traitements dans le monde entier.

[...] Après plus d'un an de négociations, quelques progrès ont été faits sur la question des dérogations à l'Accord. En mai 2022, l'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, l'Inde et l'Union européenne ont publié le document final de la Quadrilatérale sur la réponse à la COVID-19 dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les négociations se poursuivent, et des informations supplémentaires devraient être communiquées lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC.

Si des efforts multilatéraux ont été faits au sein de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour mettre en place un groupement d'accès aux technologies destiné à s'attaquer aux obstacles que rencontrent les pays en développement pour se relever plus rapidement après la pandémie, aucun détenteur de droits de propriété intellectuelle ne semble pour l'instant désireux de participer au Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 lancé par le Costa Rica et l'OMS. Cela met en évidence les limites d'une approche reposant sur des mesures volontaires et constitue une preuve supplémentaire de la nécessité d'une dérogation et du caractère limité et insuffisant de la réponse multilatérale face à cette crise<sup>91</sup>.

## E. Coopération internationale

51. Le Ministre vénézuélien des affaires étrangères, Carlos Faría Tortosa, a exhorté les pays du Nord à reconnaître que le système « unipolaire et colonialiste » ne pouvait pas répondre de manière adéquate aux problèmes et aux besoins qu'il avait lui-même créés.<sup>92</sup> Le Ministre singapourien des affaires étrangères, Vivian Balakrishnan,

<sup>90</sup> Sakshi Rai, « Platforming workers' rights in global tax deals », Centre for Economic and Social Rights, 12 octobre 2021.

<sup>91</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*. Voir également [A/HRC/52/34](#).

<sup>92</sup> ONU, « Warning “World is in Peril”, Secretary-General stresses countries must “Work as One” to achieve global goals, at opening of seventy-seventh General Assembly session » (GA/12487), 9 janvier 2023.

pointant également du doigt la tentation de l'unilatéralisme, a souligné que la sécurité mondiale dépendait de l'application des principes fondamentaux qu'étaient la souveraineté et l'intégrité territoriale, que les petits États ne pouvaient pas permettre un retour en arrière vers un monde où régnerait la « loi du plus fort »<sup>93</sup> et que la seule voie possible était le respect du système multilatéral inclusif et fondé sur des règles. Le Président de la République de Corée, Yoon Suk Yeol, a rappelé à l'Assemblée générale que l'ONU était responsable de l'unification de la communauté internationale, a fortiori en période de difficultés, et que l'objectif était de soutenir et d'encourager les nations disposant de ressources et de capacités limitées. Il a également informé l'Assemblée que la République de Corée avait augmenté le budget alloué à l'aide publique au développement pour aider le monde à progresser sur la voie d'un développement plus inclusif, conformément à l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, document phare de l'Organisation<sup>94</sup>.

52. La crise de la COVID-19 a montré qu'il fallait adopter une stratégie globale coordonnée, mais la communauté internationale n'est toujours pas à la hauteur en ce qui concerne les vaccins, les traitements et les outils de diagnostic. Les efforts faits pour apporter une réponse effective visaient non seulement à produire un vaccin sûr et efficace, mais aussi à mettre fin à la pandémie. Le fait d'éliminer les « obstacles créés par les droits de propriété intellectuelle dans le domaine du transfert de technologies et [d']encourager la coopération entre producteurs et groupes de recherche » était un élément important à l'appui de l'action menée pour fournir des vaccins en quantité suffisante et les distribuer de manière équitable. En effet, « cela permettrait à de nombreux fabricants de produire simultanément des vaccins et des traitements sûrs et efficaces à mesure qu'ils sont mis au point »<sup>95</sup>. La Malaisie appuie cette approche : dans le contexte de la dette, le pays s'est déclaré en faveur de la promotion d'une coopération multidimensionnelle entre les pays, en particulier les pays engagés dans une relation débiteur-prêteur<sup>96</sup>.

#### IV. Orientations à suivre

53. On trouvera ci-après des solutions qui pourraient être perfectionnées ou mises en œuvre pour remédier aux crises multiples que rencontrent des pays du monde entier et qui entravent la réalisation des droits humains.

a) Économie centrée sur les droits humains : bien que le concept d'une économie centrée sur les droits de chaque être humain, qui vise à réaliser le programme de développement durable et à offrir une solution aux problèmes sociaux et environnementaux actuellement si pressants, reste relativement vague, plusieurs tentatives ont été faites pour le définir<sup>97</sup>. Les bonnes pratiques incluent notamment une mise en correspondance des mesures budgétaires prises au niveau national avec les objectifs de développement durable pour veiller à ce que les programmes de développement soient alignés sur la vision globale et les meilleures pratiques en matière de durabilité. Les questions relatives aux droits humains, au genre, aux changements climatiques, à l'environnement, à la sécurité alimentaire et à la santé, ainsi que d'autres préoccupations connexes, doivent être examinées en vue d'assurer

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Ibid.

<sup>95</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

<sup>96</sup> Voir la contribution de la Malaisie.

<sup>97</sup> Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, déclaration sur l'économie centrée sur les droits humains, 20 avril 2023.

le respect, la protection, la réalisation et la promotion des droits humains de toutes et tous<sup>98</sup>.

b) Disponibilité des ressources et capacités des États : « les gouvernements des pays développés ont adopté une approche fondée sur le « quoi qu'il en coûte » et pris des mesures sans précédent pour gérer la crise et assurer le relèvement afin de protéger la capacité productive de leurs économies et les revenus de leur population. [...] Dans les pays où les ressources publiques nationales ont permis leur mise en œuvre intégrale, ces politiques ont largement contribué à atténuer les pires effets de la pandémie et ont protégé les ménages et les entreprises contre des difficultés plus grandes et plus durables encore »<sup>99</sup>.

c) Durabilité systémique : « [l]'accent devrait être mis sur la construction d'un monde où les individus, les ménages, les entreprises et les économies sont plus résilients. La durabilité systémique devrait être l'impératif stratégique pour l'avenir. Elle permettrait de financer des services publics traitant tous les citoyens sur un pied d'égalité, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des retraites. Par ailleurs, les décideurs doivent rééquilibrer l'ordre des priorités entre l'efficacité à court terme et la résilience à long terme. Cela leur permettra de mieux se préparer à une éventuelle pandémie, urgence climatique ou autre catastrophe imprévue »<sup>100</sup>.

d) Égalité économique : « [i]l a été reconnu que les inégalités économiques constituaient un obstacle particulièrement important à la restauration du contrat social, qui pourrait ouvrir la voie à l'obtention de résultats inclusifs et durables. [...] La communauté internationale a adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris en 2015. Comme il est clairement établi dans le Programme 2030, « [n]ous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience ». Dans les faits, il s'agit là d'un appel en faveur de réformes radicales visant à inverser la direction prise par les politiques des quatre dernières décennies et à établir un nouveau contrat social qui profite à toutes et tous. Les inégalités économiques n'ont cessé de se creuser ces quarante dernières années et se sont encore accentuées pendant la pandémie. [...] L'établissement d'un système d'impôt plus progressif jouerait un rôle important. Un tel système favoriserait une augmentation des recettes fiscales et donc des ressources disponibles pour les États »<sup>101</sup>.

e) Fonds souverains : lorsqu'ils sont gérés de manière responsable et conforme aux obligations en matière de droits humains, les fonds souverains, par exemple le fonds national d'affectation spéciale en Malaisie, peuvent servir d'actif éventuel permettant de préserver la richesse d'un pays en ressources non renouvelables et d'atténuer un choc inattendu, tel que la récente pandémie de COVID-19, qui a touché des États souverains dans le monde entier. La Malaisie a utilisé des outils budgétaires variés, notamment les rendements du fonds national d'affectation spéciale, pour financer la mise en œuvre de programmes de vaccination<sup>102</sup>.

f) Susciter la confiance de la société : « [u]ne société accordant un niveau élevé de confiance à son gouvernement contribue pour beaucoup à la capacité d'adaptation et à la résilience de l'État. [...] Si la confiance entre les citoyens et la confiance des citoyens envers le gouvernement sont toutes deux importantes, il est particulièrement essentiel que le gouvernement soit digne de confiance, car cela peut

<sup>98</sup> Voir la contribution de la Malaisie.

<sup>99</sup> CNUCED, *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*.

<sup>100</sup> Ibid.

<sup>101</sup> Ibid.

<sup>102</sup> Voir la contribution de la Malaisie.

favoriser deux types de confiance interpersonnelle : la confiance collective et la confiance générale. [...] L'influence de l'État sur ces types de confiance interpersonnelle est généralement plus positive lorsque les décideurs politiques ont fait preuve de cohérence, ont prouvé leur intégrité et agissent sur la base de principes plutôt qu'en fonction de leur intérêt propre, ainsi que lorsqu'ils prennent des engagements crédibles et se dotent d'institutions indépendantes permettant aux citoyens de ne pas avoir à s'investir personnellement dans la surveillance du gouvernement. [...] Cette dynamique a été particulièrement évidente dans le domaine de la santé publique. Il ressort d'une enquête réalisée pendant la pandémie de COVID-19 qu'il existe un lien positif fort entre les niveaux de confiance à l'égard du gouvernement et le respect de mesures telles que la distanciation physique, la quarantaine et le lavage des mains. À l'inverse, des niveaux plus faibles de confiance entraînent souvent des taux plus faibles de respect des mesures adoptées. Par exemple, pendant l'épidémie de maladie à virus Ebola au Libéria en 2014-2015, les personnes qui ont indiqué faire peu confiance au Gouvernement étaient beaucoup moins susceptibles de prendre des précautions contre le virus ou de respecter les mesures obligatoires de distanciation physique »<sup>103</sup>.

g) Prêts : les organisations multilatérales devraient accroître leur capacité d'accorder des prêts à des conditions favorables et envisager de revoir les conditions de financement – pour donner la priorité aux droits humains, ce qui permet de maintenir la stabilité de l'économie –, et de réexaminer les possibilités offertes par les instruments financiers proposés actuellement, afin d'inclure des délais de remboursement plus longs assortis de l'octroi de délais de grâce aux pays de la région pour le paiement des intérêts, en accordant une attention particulière aux pays les plus vulnérables. L'objectif serait d'atténuer ou de réduire les effets des changements climatiques et de promouvoir les processus d'adaptation, ainsi que de mettre en œuvre des projets de développement durable dans des domaines tels que les infrastructures sociales, la santé et l'eau potable. Les institutions financières internationales (multilatérales et bilatérales) devraient élargir l'octroi de prêts à des conditions favorables, notamment en facilitant l'accès à leurs guichets de financement<sup>104</sup>.

h) Autorité budgétaire mondiale : les États devraient s'efforcer d'adopter une approche budgétaire responsable, qui leur permette de se doter d'outils de politique contracyclique et de stabilisateurs automatiques activés rapidement en cas de crise. Il faut veiller à ce que les gouvernements disposent de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en matière de financement et de dépenses pendant une crise. Il est également essentiel de créer un cadre international de coopération en matière fiscale, par l'intermédiaire d'un instrument multilatéral, pour donner aux États la capacité de réagir face aux polycrises.

i) Coordination au sein des gouvernements, des administrations publiques et des administrations infranationales et entre ces entités : la coordination est importante pour déterminer quelles sont les mesures requises en cas de crise, faire face aux crises, apporter les financements nécessaires et améliorer la qualité des interventions.

j) Intervention en cas de crise et gestion des crises : les pertes de recettes et l'augmentation des dépenses liée à l'allocation de ressources supplémentaires au financement des plans de relance et de relèvement économique destinés à aider les personnes et les entreprises touchées ont entraîné une augmentation des niveaux de dette publique. Le ratio du service de la dette rapporté aux recettes est également plus élevé.

<sup>103</sup> Brown, « Governance for Resilience ».

<sup>104</sup> Voir la contribution de la Colombie.



## V. Conclusion

54. La communauté internationale n'a que trop différé l'examen et la mise en œuvre d'une approche de l'économie centrée sur les droits humains. La disponibilité des ressources et les capacités des États, la confiance et le contrat social, la coopération et la solidarité internationales, l'analyse des lacunes en matière de données et le renforcement de la confiance de la société sont des éléments indispensables pour assurer le bien-être des populations et permettre au monde de se relever de la crise de la COVID-19. Les gouvernements doivent prendre des mesures sans précédent pour protéger la capacité productive de leur économie et les revenus de leurs citoyens, et adopter un mécanisme conjoint pour le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'établir un nouveau contrat social profitant à toutes et tous. Une coopération internationale est également nécessaire sur la question des vaccins et des traitements contre la COVID-19 ainsi que des outils de diagnostic de la maladie, des lacunes recensées en matière de données et du renforcement de la confiance de la société à l'égard des gouvernements. Certaines expériences, notamment dans le domaine de la transition numérique, ont montré que nous sommes capables, en tant que société internationale, de prendre des mesures fortes en matière de politique budgétaire si nous en avons la volonté.

55. Bien que les crises s'alimentent les unes les autres, les solutions demeurent clairement cloisonnées. Si cette situation perdure, les solutions proposées seront elles aussi fragmentées et compartimentées, ce qui entraînera un renchérissement des services publics et rendra impossible la mise en œuvre d'une solution intégrée à l'échelle mondiale. À l'évidence, cette approche décousue donnera lieu à des réponses tout aussi décousues qui ne permettront pas de remédier aux conséquences budgétaires globales des polycrises.